

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le vingt quatre septembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 18 septembre 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - M. Alain BREUIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL

Secrétaire de séance : M. Emmanuel CARROZ

D20180924_2 - Plan d'actions de la Ville de Grenoble suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes concernant la gestion de la commune de Grenoble au cours des exercices 2011 à 2016

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

2-(7682). ADMINISTRATION GENERALE_: Plan d'actions de la Ville de Grenoble suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes concernant la gestion de la commune de Grenoble au cours des exercices 2011 à 2016

Madame Maud TAVEL expose,

Mesdames, Messieurs,

Le 5 septembre 2018, la Chambre Régionale des Comptes a remis à la Ville de Grenoble son rapport d'observations définitives couvrant la période 2011-2016. Son amplitude couvre une période singulière de l'administration de la Ville de Grenoble puisqu'il s'agit des dernières années de la mandature 2008-2014 et des premières années de la mandature 2014-2020. De plus, du fait de l'amplitude retenue, le rapport ne peut nécessairement pas prendre en compte l'intégralité des effets produits par les décisions engagées durant les années 2014, 2015 et 2016 : certaines d'entre elles, relatives notamment au Plan de Sauvegarde et de Refondation des Services Publics, engagé en 2016, n'ont d'effet qu'à compter de 2017 de même qu'elles vont continuer de transformer activement la Ville de Grenoble dans les mois et années à venir. La période auditée ne prend pas en compte les différentes actions entreprises en 2017 et 2018, par exemple la refonte du régime indemnitaire et du système d'astreintes qui a permis de mettre fin aux irrégularités soulevées par la chambre.

Néanmoins, parce que l'argent public est un bien commun, et en vertu du nécessaire et permanent besoin d'amélioration et d'adaptation de l'administration publique, au service de la population, la Ville décide dès maintenant de transcrire l'essentiel des recommandations du Rapport en un plan d'actions. Elle prend acte du rendez-vous prévu par l'article L243-9 du code des juridictions financières qui fait obligation à l'ordonnateur de la collectivité de revenir devant son Conseil Municipal pour présenter le bilan des actions entreprises suite aux observations de la chambre :

« Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9. »

En effet, la Ville souhaite accélérer l'évolution engagée dès l'ouverture de la mandature 2014-2020 et qui a été poursuivie depuis. Ce plan d'actions est pluriannuel et transversal, il contient des transformations de l'administration de la Ville de Grenoble et prévoit notamment de préparer une nouvelle étape de la construction Métropolitaine.

Transformation de l'action publique– Acte 2

La Ville de Grenoble s'engage, sur la base des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, à maximiser l'usage des ressources dont elle dispose afin d'accélérer la transition du territoire : gestion budgétaire, vie de l'assemblée, commande publique, ressources humaines, gestion immobilière, éco-administration. Ce plan poursuit ainsi l'élan de modernisation engagé dès le début de mandature.

INFORMATION ET SUIVI BUDGETAIRES

Action	Indicateur	Echéance
Renforcer l'information budgétaire :		
o Identifier, dès le Rapport d'Orientation budgétaire 2019, les grands projets d'investissements prévus sur le territoire	Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), prospective pluriannuelle	Dès les documents de l'exercice 2019 et exercices suivants
o Renforcer les informations relatives aux dépenses de personnel	DOB	
o Traduire les investissements pluriannuels par des autorisations de programme afin d'améliorer leur suivi par l'ensemble des élus	Budget Primitif (BP), annexe cahier des Autorisations de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP)	
o Fournir les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette	DOB et BP	
Poursuivre la diffusion d'une culture de sobriété au sein de la collectivité :		
o Mettre en œuvre les dernières actions du Plan de Sauvegarde et de Refondation et en tirer le bilan pour atteindre les 13 millions d'euros d'économies cumulées sur 2016-2019	Compte administratif 2019	2020
o Renforcer le contrôle de gestion interne et le rapprocher du service évaluation pour intégrer les indicateurs de résultat et de bien-être aux indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats et de bien être redéfinis	Exercices 2019 et suivants

VIE DE L'ASSEMBLEE

Action	Indicateur	Echéance
--------	------------	----------

Améliorer le suivi des demandes des oppositions municipales	Taux de réponse aux demandes des oppositions	Début 2019
Garantir une réponse de la Collectivité à tout-e conseiller-e/conseiller municipal-e dans un délai d'un mois	Taux de réponse aux demandes des conseillers municipaux	Début 2019
Garantir une réponse de la Collectivité aux courriers des usagers et citoyens dans un délai d'un mois	Taux de réponse aux demandes des usagers et citoyens	Début 2019
Adhérer à Transparency International afin de profiter d'un échange de bonnes pratiques entre collectivités et renforcer la diffusion d'une culture déontologique	Participation aux réunions de travail	2019 et années suivantes

COMMANDE PUBLIQUE

Action	Indicateur	Echéance
Développer une commande publique responsable au service d'un territoire soutenable		
o Contribution au développement d'une communauté d'acteurs de la commande publique (réseau d'acheteurs locaux, mise en relation entreprises et acheteurs publics)	Organisation des assises annuelles de l'achat public	2019 et années suivantes
o Développer un modèle d'économie de fonctionnalité (achat d'usage plutôt que de produits) pour une commande publique soutenable	Participation au sein du club d'acteurs pour une économie de fonctionnalité en Auvergne Rhône Alpes	2021
o Analyser les données des marchés de la Ville pour créer de l'intelligence territoriale au service du dynamisme économique local et du développement d'activités au service de l'emploi	Animation de la communauté de l'open-data	2020 et années suivantes
Optimiser le processus de la commande publique		

o Réaliser un état des lieux et un diagnostic du processus achat sur l'ensemble des segments d'achat de la ville	Etat des lieux et des préconisations	2019
o Poursuivre la réorganisation de la commande publique (rapprochement des acheteurs et des juristes, redéfinition du rôle et de la place de l'ensemble des acteurs ressources et opérationnels au sein des procédures, finaliser une cartographie des achats, mettre en place un plan de sensibilisation et de formation des achats)	Réduction du taux des achats hors marché Amélioration du respect des procédures de publicité et de mise en concurrence	2020
o Poursuivre le développement de nouveaux outils de suivi et de gestion des achats de la Ville (amélioration des fonctionnalités du logiciel comptables, déploiement du logiciel des procédures marchés, développement du portail décisionnel en matière de marchés, rafraichir le guide de la commande publique, développement d'un portail dématérialisé des marchés, en coopération avec la Métropole)	Mise en place et l'évolution des différents outils	2020

RESSOURCES HUMAINES

Action	Indicateur	Echéance
Pérenniser l'emploi public :		
o Privilégier le recrutement d'agents titulaires pour tous les postes permanents	Part des non titulaires sur emplois permanents	2019
o Faciliter l'intégration des contractuels comme titulaires dans un objectif de dé-précarisation	Suivi des pérennisations de non titulaires	2019
o Modérer les heures supplémentaires en repensant les organisations qui les génèrent	Nombre d'heures supplémentaires	2019
o Maintenir le temps de travail annuel et poursuivre les démarches d'adaptation des cycles de travail pour répondre aux besoins du service public	Nombre d'adaptations des cycles de travail validées en CT (Comité Technique)	
o Poursuivre les démarches d'exemplarité et d'équité dans le traitement des agents (logements de fonction, régime	Remise à plat des NBI (Nouvelle	2019 et exercices suivants

indemnitaires, véhicules, déroulement de carrière, NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)	Bonification indiciaire)	
o Poursuivre la démarche engagée de responsabilisation des directions dans la maîtrise de la masse salariale (analyse fine des besoins du service, réduction de l'absentéisme...).	Nombre de réunions de gestion avec les directions et les RH	2019 et exercices suivants

GESTION IMMOBILIERE

Action	Indicateur	Echéance
Poursuivre la mutation du patrimoine immobilier municipal		
o Adopter une délibération cadre relative à la stratégie patrimoniale de la Ville comprenant la situation particulière de l'Hôtel de Ville	Délibération cadre	Mi-2019
o Finaliser les choix de transformations d'usages des bâtiments inclus dans l'appel à projets Gren' de Projets	Sélection des projets	Début 2019
o Transformer une partie du patrimoine municipal en logements sociaux	Nombre de logements cédés aux bailleurs	2024
o Regrouper les équipes administratives et techniques sur 5 sites d'ici 5 ans	5 sites	2024
o Mettre en place un comité de suivi du patrimoine ouvert aux oppositions	Installation du comité de suivi	2019
o Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments pour réaliser des économies d'énergie	Trajectoire d'économies d'énergies du PCAET et Label Citergie Gold	2024

ECO-ADMINISTRATION

Action	Indicateur	Echéance
Renouveler le parc de véhicule Ville et CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	Portion de véhicules GNV, électriques, hydrogène	2025
Remplacer une partie de la flotte de véhicules de la Ville par de l'auto-partage	Nombre de véhicule en auto-partage Nombre de km des véhicules villes	2025

METROPOLE

La naissance de la Métropole au 1^{er} janvier 2015 marque le début d'une nouvelle ère de l'action publique locale, à l'intérieur de l'administration communale et entre les administrations communales du territoire. Après ce coup d'envoi, la feuille de route des années à venir est à présent de réussir à construire la Métropole autour de la préservation et du développement de ses biens communs. La Ville de Grenoble, ville centre de la Métropole, épouse sa vocation de centre du bassin de vie et s'engage sur la voie de la valorisation des biens communs (savoir, mémoire, énergies, etc.) tout en continuant à œuvrer pour un management métropolitain renforcé du territoire.

Action	Indicateur	Echéance
Préparer une nouvelle étape de la construction métropolitaine		
o Mettre en place des outils entre la Ville et la Métropole qui permettent une gestion efficace des problématiques de proximité (gestion urbaine de proximité par exemple)	Temps de réponse moyen aux demandes des habitants	2020
o Renforcer la gouvernance des services communs, pour développer une meilleure coopération	Charte de gouvernance en place, réunion de pilotage technique et politique 2 fois par an	2019
o Partager avec d'autres partenaires la gouvernance du centre	Evolution effective	2020

des congrès (Alpexpo) et de la salle de concert (Summum) de l'agglomération	de la gouvernance d'Alpexpo	
o Accroître la coopération intercommunale, notamment sur le réseau lecture publique	Bibliothèque numérique déployée	2020
o Regrouper sur le site des anciennes archives départementales, les archives de l'Hôtel de ville, du CCAS et de la Métropole (et éventuelles autres communes).	Déménagement effectué	2022
o Structurer à l'échelle du territoire métropolitain des opérateurs du logement et de l'aménagement	Fusion ACTIS-Grenoble Habitat réalisée	2021

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ressources du mardi 18 septembre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver ce plan d'actions tel qu'exposé ci-dessus ;**
- **de présenter dans un délai d'un an un bilan du plan d'actions conformément à l'article L. 243-9 du code des juridictions financières.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Maud TAVEL

Affichée le : 27 septembre 2018